

Quimper, le 1er septembre 2017

Objet : Concours « Plumes et Partition » 2017/2018

Madame, Monsieur le Proviseur

Mesdames, Messieurs les Professeurs de Lettres et de Musique

Comme chaque année, dans le cadre des activités proposées au jeune public par les organisateurs des SEMAINES MUSICALES DE QUIMPER, je vous prie de trouver ci-joint le règlement du Concours « PLUMES ET PARTITION » 2017 – 2018, proposé aux élèves de 2^{ndes} et 1ères des lycées publics et privés (sous contrat) de l'Académie de Rennes : lycées généraux, technologiques et professionnels.

Ce concours donnera lieu à un concert de gala à Rennes en mars 2018, ainsi qu'à une remise de prix suivie d'une conférence-rencontre autour du compositeur Pedro Garcia Velasquez sélectionné pour mettre en musique le texte du Grand Prix 2016-2017. Tous les élèves participants y seront chaleureusement conviés.

Souhaitant vivement la participation de votre établissement à ce concours et en vous remerciant de l'intérêt que vous lui portez, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de toute ma considération.



Andoni Aguirre

Management & direction artistique

Président des Semaines Musicales de Quimper

president.semainesmusicales@gmail.com



CONCOURS « PLUMES ET PARTITION »

Edition 2016/2017

1- PRESENTATION DU CONCOURS

Proposé depuis 2001 par les organisateurs des Semaines Musicales de Quimper, avec le soutien de la Région Bretagne, du Rectorat d'Académie de Rennes, de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique en Finistère et de la Ville de Quimper, le concours « Plumes et Partition » connaît, depuis sa première édition un succès jamais démenti.

Chaque année, 300 à 500 textes sont en compétition, ce qui est considérable. Ce concours permet à des centaines d'élèves, des dizaines de classes et de professeurs, de se souder autour d'un projet pédagogique artistique, mêlant l'univers de l'écriture littéraire à celui de la composition musicale.

L'éternelle question non résolue à ce jour depuis l'Orfeo de Monteverdi, premier opéra daté de 1607, se résumerait ainsi. Qui de la musique ou de la parole doit primer sur l'autre ? C'est dans ce questionnement permanent, cette réflexion philosophique, dans cette dialectique complexe mêlant définitivement le mot au son, et inversement, que nous proposons aux élèves de rédiger un texte pouvant être mis en musique. Les exemples dans l'histoire ne manquent pas pour illustrer ce propos, et alimenter un imaginaire allant de la préhistoire à nos jours. L'homme a de tous temps exprimé un besoin sonore, qu'il soit instrumental ou vocal, et notre objectif est de faire se rencontrer ces deux univers intimement liés.

Au-delà de cet aspect poétique, ce concours nous autorise simplement à démocratiser la musique classique et contemporaine, lors d'un beau concert comprenant, entre autres œuvres phares, l'adaptation musicale du récit primé par un compositeur reconnu, ce qui contribue à valoriser l'apport littéraire du lauréat.

La création musicale issue de ce concours sera interprétée le 9 avril 2018, dans l'amphithéâtre du lycée Hélène et Victor BASCH, à Rennes, lors du concert gratuit ouvert à tous les élèves ayant concouru ou non.

Le compositeur et réalisateur choisi cette année est Pedro Garcia Velasquez.



CONCOURS PLUMES ET PARTITION OFFICE SUD CORNOUAILLE ANIMATION CULTURELLE Adresse postale : O.S.C.A.C. – B.P. 91513 – 29105 Quimper Cedex Siège social : 21, rue pen ar steir – 29000 Quimper Licences d'Entrepreneur de Spectacles : 1034387 – 1034388 Membre de la Fédération des

Festivals de Musiques Classiques en Bretagne www.semaines-musicales.bzh

2- SUJETS AU CHOIX

Deux sujets au choix, à traiter en prose ou en vers :

Sujet N°1 : « Le voyage »

Sujet N°2 : « Une rencontre »

Pour éviter toute confusion entre les textes, en aucun cas, le titre d'un récit ne doit reprendre exactement les termes utilisés pour définir l'un ou l'autre des sujets retenus.

3- PRIX DECERNES

A l'issue de la délibération du jury, quatre prix seront attribués.

1^{er} Grand Prix Plumes et Partition – Lycées généraux

- Mise en musique par Charly Mandon du texte primé par le jury. - Bon d'achat FNAC d'une valeur de 100€ - Invitation aux Semaines Musicales de Quimper

2e Prix

- Bon d'achat FNAC d'une valeur de 75€ - Invitation aux Semaines Musicales de Quimper

3e Prix

- Bon d'achat FNAC d'une valeur de 50€ - Invitation aux Semaines Musicales de Quimper

1^{er} Prix Lycées technologiques et professionnels

- Bon d'achat FNAC d'une valeur de 50€ - Invitation aux Semaines Musicales de Quimper

4- PUBLIC CONCERNE

Elèves des classes de 1^{ères} et 2^{ndes} des lycées publics et privés (sous contrat) de l'Académie de Rennes : lycées généraux, technologiques et professionnels.

5- OBJET

Rédaction d'un conte, d'un récit, d'une nouvelle.

6- MODALITÉS D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription ci-jointe doit parvenir par mail à l'adresse suivante :

plumasetpartition@gmail.com

Dernier délai fixé au : 27 octobre 2017

7- CONDITIONS OBLIGATOIRES

1.1 Mise sous pli & identification pour envoi

- 🌐 Chaque texte de candidat doit être imprimé en TROIS exemplaires.
- 🌐 Les TROIS exemplaires par candidat devront impérativement être agrafés séparément et joints dans une chemise simple par candidat (et non par classe).
- 🌐 Les chemises comportant les trois textes devront être très clairement identifiées sur la première page.
- 🌐 L'identification requise sur les chemises pour l'administration est la suivante : titre du texte, nom du candidat, nom du professeur, numéro de classe, nom de l'établissement.
- 🌐 Parmi les TROIS TEXTES : UN exemplaire est IDENTIFIÉ à son tour avec les mêmes mentions précédentes : titre, nom du candidat, nom du professeur, numéro de classe, et nom de l'établissement.
- 🌐 Cet exemplaire confidentiel sera conservé par l'administration du concours et en aucun cas divulgué avant délibération. Les deux autres textes resteront ANONYMES.
- 🌐 Lors de l'envoi des textes à l'administration, la fiche récapitulative détaillée du professeur devra impérativement comporter une liste précise avec un sommaire identifié des textes envoyés (nom du candidat, titre et classement numérique simple) ainsi que les informations générales.
- 🌐 La direction se réserve le droit de ne pas accepter de textes fournis sans ces conditions.
- 🌐 Sous couvert du Chef d'établissement, le professeur de chaque classe en compétition effectuera une relecture des textes, vérifiera le classement dans des chemises séparées, ainsi que leur conformité avec le règlement du concours.
- 🌐 L'ensemble des textes devra ensuite être placé dans UNE enveloppe, portant le cachet de l'établissement, et transmis à l'O.S.C.A.C.*, avant la date limite du **22 décembre 2017** et à l'adresse suivante : **OSCAC B. P. 91513 29105 Quimper cedex**

1.2 Mise en forme

- 🌐 Chacun des textes proposés devra comporter un titre.
- 🌐 Volume de texte : entre 3 et 6 pages numérotées.
- 🌐 Dactylographiées sur papier blanc (21 x 29,7, police Times New Roman, taille 12 interligne de 1,5), sans en-tête ni aucun signe distinctif autre que le titre. (Exception faite de l'exemplaire cité plus haut, permettant une identification rapide et sans erreur de l'élève).
- 🌐 Police de caractère simple unifiée et sans extravagance.

1.3 Sélection

Une première sélection est réalisée dès le mois de janvier, effectuée par un jury composé d'enseignants, de poètes, de musiciens, de libraires, de journalistes et du compositeur invité. Le jury retiendra 20 textes maximum, répondant au mieux aux critères de sélection suivants :

- Style
- Créativité & musicalité du texte
- Respect du sujet
- Intérêt et originalité du récit
- Absence de fautes d'orthographe et de grammaire

Les textes retenus feront, comme chaque année, l'objet d'un recueil numérique disponible au téléchargement gratuit ainsi qu'un exemplaire édité par l'O.S.C.A.C*, offert aux élèves des établissements ayant concouru, aux structures ou institutions qui en feraient la demande : lycées n'ayant pas concouru, bibliothèques, médiathèques, établissements hospitaliers, maisons de retraite. Ce recueil sera disponible en septembre 2018.

Le jury se réunira ensuite à Quimper, en mars 2018, pour désigner les lauréats du concours. Le lieu de proclamation des résultats sera précisé ultérieurement. Les décisions du jury sont sans appel.

*** La participation au Concours « Plumes et Partition » implique de fait que l'élève, dont le récit aura été primé par le Jury pour être mis en musique (1^{er} Prix), cède au compositeur, choisi par l'OSCAC, et au concours les droits pour la création. ***

CONCOURS « PLUMES ET PARTITION »

COORDONNEES



CONCOURS PLUMES ET PARTITION
OFFICE SUD CORNOUAILLE D'ANIMATION CULTURELLE (OSCAC)
O.S.C.A.C.
B.P. 91513
29105 Quimper Cedex

plumasetpartition@gmail.com